

# Les CEE

Valorisation d'actions d'économies  
d'énergie

Objectif  
EcoEnergie  
Le partenaire de l'efficacité énergétique

## PRÉSENTATION

### Objectif des CEE

Améliorer l'efficacité  
énergétique des secteurs :

- **Bâtiment résidentiel,**
- **Bâtiment tertiaire,**
- Transports,
- Industrie,
- Réseaux,
- Agriculture.

# Les CEE

Les CEE sont obtenus en contrepartie d'actions ayant entraîné une réduction de la consommation d'énergie.

# ACTIONS ÉLIGIBLES

Dans le Tertiaire :

- Isolation toitures, murs et planchers + toiture-terrasse
- Fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant
- LED en accentuation
- Chauffe-eau solaire
- Pompe à chaleur de type eau/eau  
Pompe à chaleur de type air/eau  
Chaudière individuelle ou collective à Haute Performance Energétique
- Chaudière biomasse (chaudière à bois ou granulés)
- VMC performante (double flux, hygro...)

# Les CEE

CONCRETEMENT :

c'est une PRIME ENERGIE  
qui vous sera versée  
après les travaux

## Avant les travaux :

1 – Vous devez **nous transmettre le descriptif des futurs travaux** ou les devis des entreprises (voir fiche descriptive),

2 – Nous **validons les critères techniques** des travaux d'économie d'énergie au regard des fiches d'opérations standardisée,

3 - Nous éditons **un accord de rattachement** à la convention avec :

- Le montant de certificat d'économie d'énergie généré par le projet,
- Le montant de la valorisation financière
- la liste des pièces qui devront être fournies par le service bénéficiaire (dont Attestation de Fin de Travaux)
- les critères d'éligibilité des travaux connus à la date de rattachement

4 – Vous devez **signer l'accord de rattachement** (la signature de cet accord ne vaut pas engagement du service bénéficiaire à réaliser les travaux).

## Après les travaux :

5 - Vous devez **nous transmettre les justificatifs de travaux** listés dans l'accord de rattachement nécessaire à la constitution du dossier de CEE,

(facture des travaux – dernière facture DGD + Attestation de Fin de Travaux + autre Attestation éventuelle)

6 – Nous **délivrons dans un délai un accusé de réception des justificatifs** si les justificatifs fournis sont complets, ou une demande de compléments dans le cas contraire.

7 – **Nous nous acquittons de la somme due** suivant le titre émis par l'administration,

# Cas Concret: isolation de murs dans le Tertiaire

## Les CEE

Mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure

BUREAUX

Chauffage au gaz

Département 44

Surface isolée 1000 m<sup>2</sup>

Montant prime versée :

10 374 €

# Objectif Eco Energie

Le partenaire de l'efficacité énergétique

*Benoît Cheze*

*Fondateur-Directeur*

*3 avenue de la Résistance- BP19 – 19201 USSEL CEDEX*

*05 55 46 25 79 – 06 81 64 21 39*

*contact@objectif-econergie.com*